

## **Réaliser un inventaire des zones humides de la commune ou de la collectivité territoriale**

---

Les **inventaires de zones humides** nécessitent des compétences pointues et spécifiques dans les domaines de la pédologie et de la botanique notamment. Il est donc particulièrement important de veiller au bon niveau de compétences des prestataires de service. De nombreux bureaux d'études sont très compétents.

De plus, il est fortement recommandé de ne pas choisir l'option d'un « inventaire à petit prix » sous prétexte de coûts budgétaires excessifs au risque d'obtenir à terme un inventaire inutilisable. Des aides financières existent, notamment celles des agences de l'eau, pour réaliser des inventaires de zones humides. Enfin, n'hésitez pas à conditionner les méthodes d'inventaires à l'utilisation des outils du **tronc commun national**. Une standardisation des méthodes d'inventaires des zones humides contribue à un meilleur partage des données et une valorisation plus aisée.

Comme évoqué, les agences de l'eau peuvent vous apporter un appui financier pour la mise en œuvre d'un inventaire des zones humides de votre commune ou de votre collectivité ou encore mieux, à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent comme dans le cadre d'une **démarche de SAGE**.

Pour connaître les modalités de financements des travaux de chacune des agences, consultez leur site respectif :

---

Pour contacter le siège de l'agence de l'eau ou la délégation la plus proche de chez vous, consulter le **site inter agence**.